

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet
Bureau des affaires générales

Affaire suivie par Sandrine STOESEL

04 50 33 61 13
pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le

- 5 NOV. 2015

Le préfet de Haute-Savoie

à

Mesdames et messieurs les maires du département
(en communication à madame et messieurs les sous-préfets)

Objet : Commémoration de la victoire et de la paix le 11 novembre, jour du 97^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et hommage à tous les morts pour la France.

P.J. : Message du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Monsieur le secrétaire d'Etat délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, vient de me faire parvenir le message qu'il vous appartiendra de lire devant le monument aux morts de votre commune, lors des cérémonies que vous organiserez pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 et la journée d'hommage à tous les morts pour la France.

Je vous demande de bien vouloir prendre toutes les dispositions que vous jugerez utiles pour l'organisation de cette cérémonie, qui devra conserver son caractère de solennité traditionnelle.

Ces manifestations sont, je vous le rappelle, toujours placées sous le signe de l'unité nationale et, dans ce cadre, il convient de vous attacher le concours de toutes les associations patriotiques et d'anciens combattants. Il importe aussi de favoriser toutes les initiatives de nature à assurer la participation de la population à cette manifestation et d'y associer, plus particulièrement, les jeunes générations qui doivent comprendre le devoir de mémoire qui incombe à tous.

Je vous rappelle que, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics doivent être pavoisés.

Le préfet,



Georges-François LECLERC

**Commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « morts pour la France »**

**Message du 11 novembre 2015 du
Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire**

Le 11 novembre 1915, il y a cent ans, la France, l'Europe et une partie du monde sont engagées depuis près de quinze mois dans ce qui allait devenir la Première Guerre mondiale.

Les combats s'intensifient dans nos territoires, en Champagne, en Artois, dans les Vosges, mais aussi sur le front d'Orient : l'année 1915 sera la plus meurtrière de tout le conflit.

Au cours de l'année 1916, la France va connaître deux batailles qui marqueront à jamais ses paysages et les familles de millions de soldats : à Verdun où sont tombés des combattants français venus de métropole, d'Outre-mer et des anciennes colonies, le chiffre des pertes françaises et allemandes s'élève à 700 000 ; dans la Somme où les pertes atteignent le million, des Africains du Sud, des Australiens, des Britanniques, des Canadiens, des Irlandais et des Néo-Zélandais se battent aux côtés des soldats de notre armée.

En 2016, le souvenir de ces combats réunira tous les pays qui ont pris part à cette guerre que l'histoire a retenue comme étant la « Grande Guerre ». Les cérémonies commémoratives, le 29 mai à Verdun dans la Meuse, le 1^{er} juillet à Thiepval dans la Somme, seront l'occasion d'inviter chacune et chacun à mesurer à quels extrêmes le nationalisme a conduit l'Europe et à se replonger dans ses souvenirs familiaux. Cet hommage exceptionnel doit trouver un relais dans l'ensemble de nos territoires et les maires seront invités à organiser le 29 mai une cérémonie dans leurs communes.

Cet hommage aux combattants de la Grande Guerre ne date pas d'aujourd'hui. Le 8 avril 1915, une loi crée une nouvelle décoration militaire destinée à saluer les combattants, français ou étrangers, dont le comportement au combat, à titre individuel ou collectif, mérite d'être cité en exemple : la Croix de guerre 1914-1918 est remise à des combattants et à des communes. Devenue la Croix de guerre 1939-1945 puis la Croix de la valeur militaire en 1956, elle distingue les militaires – et, depuis peu, les civils – ayant accompli des actions d'éclats pendant des guerres, des missions ou des opérations extérieures.

Ces décorations sont un lien intergénérationnel indélébile qui regroupe toutes celles et tous ceux qui ont fait la démonstration de leur courage, de leur sens du devoir et de leur esprit de sacrifice de 1915 à nos jours. Certains d'entre eux en restent marqués dans leur chair ; d'autres ont leur nom inscrit sur les monuments aux morts, devant lesquels la Nation toute entière se recueille aujourd'hui.

Tous les « morts pour la France », hier dans la Grande Guerre, dans la Seconde Guerre mondiale, dans les guerres de décolonisation, aujourd'hui dans les opérations extérieures sont désormais réunis dans le souvenir et dans l'hommage de la Nation. Ne pas les oublier, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective.

